

## CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

ENTRE

**L'Université Lumière Lyon 2,**  
Sise 18, quai Claude Bernard – 69365 Lyon Cedex 07  
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

La Villa Gillet  
Sise 25 rue Chazière 69004 Lyon  
Représentée par son Président, Michel LUSSAULT

### **Préambule :**

*Depuis la création de la 1<sup>ère</sup> année de Master LARP (« Lettres et entreprise : Lettres appliquées à la rédaction professionnelle »), au sein de l'UFR LESLA, département des Lettres, de l'université Lumière Lyon 2, les partenariats ont été nombreux et variés avec la Villa Gillet, en particulier sous la forme d'interventions dans certains enseignements du master de professionnels de la Villa Gillet, ou encore d'accueil de stagiaires du master lors d'événements programmés par la Villa Gillet.*

*La présente convention entend consolider et renforcer ces partenariats, sous la forme d'un cycle d'enseignements spécifiques et d'un stage proposé à tou.tes les étudiant.es de 1<sup>ère</sup> année du Master LARP.*

**Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'université Lumière Lyon 2 et la Villa Gillet, les termes de fonctionnement du partenariat concernant la 1<sup>ère</sup> année du Master LARP (« Lettres et entreprise : Lettres appliquées à la rédaction professionnelle »), d'un effectif maximum de 20 étudiant.es.

### **ARTICLE 2 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITE**

#### **Article 2-1 : Enseignements :**

Dans le cadre du TD de deuxième semestre du M1 LARP intitulé « Culture et médiation », d'un volume horaire total de 42 heures, la Villa Gillet mettra à disposition une équipe

d'intervenant.es qui effectueront 10,5 heures d'enseignement (soit 6 séances d'1h45) : ces séances à visée professionnalisante permettront aux étudiant.es de rencontrer tour à tour les responsables des divers services de la Villa Gillet, qui exposeront les spécificités de leur activité de médiation culturelle.

### **Article 2-2 : Accueil de stagiaires :**

À l'issue des 6 séances d'enseignement au deuxième semestre, l'équipe de la Villa Gillet accueillera tous.les étudiant.es du M1 LARP en stage (dans le cadre du stage d'une durée d'un mois inscrit dans la maquette du diplôme) : ce stage permettra aux étudiant.es de participer à la préparation et à l'organisation des Assises internationales du roman, programmées par la Villa Gillet chaque année au printemps, dans le cadre de missions diverses de médiation, d'animation ou de communication.

Ce stage fera l'objet d'une convention de stage pour chaque étudiant.e.

### **ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS**

Au terme de l'année universitaire, la Villa Gillet adressera une facture à l'université Lyon 2 correspondant à la prestation détaillée dans l'article 2-1 de la présente convention.

Le taux horaire retenu sera celui en vigueur au moment de la prestation pour des heures d'enseignements en TD.

### **ARTICLE 4 : ASPECTS JURIDIQUES**

#### **Article 4-1 : Cadre de validité de la présente convention**

La présente convention est valide à compter de l'année universitaire 2020-2021 et ce jusqu'à la prochaine accréditation des diplômes de l'université Lumière Lyon 2, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

#### **Article 4-2 : Règlement des litiges :**

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon.

A Lyon, le

La Présidente de l'Université Lumière  
Lyon 2

Le Président de la Villa Gillet

Nathalie DOMPNIER

Michel LUSSAULT